

## RENOUVELLEMENT PERIODE ESSAI ANTIDATEE

Par jm67340, le 21/10/2012 à 10:08

Bonjour,

J'ai été embauché en CDI le 25/06/2012 avec essai de 2 mois renouvelable. Le 25/08/2012 je n'avais toujours pas eu de lettre me disant que cette période allais etre renouvelée (pas d'abscence ni de congé pendant cette periode ). Le 30/08/2012 il me presente un papier de renouvellement à signer , j'ai signé ce renouvellement , mais en y apposant ma signature j'ai indiqué la date du jour (bon pour accord le 30/08/2012).Le 15/10/2012 je recois une lettre recommandée me signifiant fin de mon contrat le 25/10/2012 .A t'il eu le droit de me faire signé un renouvellement antidaté et je pensais qu'il y avais un délai de prevenance d'un mois

Merci d'avance.

Jean-michel

## Par P.M., le 21/10/2012 à 12:40

Bonjour,

Il n'y a pas de délai de prévenance mais votre accord aurait dû intervenir avant le terme de la période initial...

Vous pourriez donc contester le renouvellement de la période d'essai...